

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Marché de Gros - Déclassement du domaine public communal d'emprises foncières - Engagement des formalités administratives préalables

Monsieur Pribetich au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'opération de réaménagement du site du marché de gros a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise du 26 juin 2008. Il a également été décidé de dédier cette zone aux activités agro-alimentaires.

Aujourd'hui, ce site présente une nouvelle dynamique économique avec notamment, des projets d'implantation d'entreprises et l'extension d'activités déjà implantées, qui permet à la Communauté de l'agglomération dijonnaise d'envisager de nouveaux projets d'aménagement de la zone nécessitant une recomposition foncière.

Dans le cadre de ce projet de restructuration foncière, il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'emprises foncières en nature de voirie ou de délaissé situées rue de Skopje, d'une superficie globale d'environ 745 m² et pour partie cadastrée section AK n°72p et 305p, ainsi que d'un terrain à usage de parking situé 9, rue Docteur Stein, d'une superficie de 2 747 m² et cadastré section AK n°57.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre du projet de restructuration foncière du Marché de Gros, décider d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'emprises foncières en nature de voirie ou de délaissé situées rue de Skopje, d'une superficie globale d'environ 745 m² et pour partie cadastrée section AK n°72p et 305p, ainsi que d'un terrain à usage de parking situé 9, rue Docteur Stein, d'une superficie de 2 747 m² et cadastré section AK n°57, telles que représentées sur le plan joint au rapport ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ